



Mairie - Le village  
30440 Saint Martial  
Tél et fax : 04 67 81 30 82  
Mail : mairiesaintmartial30440@orange.fr

### Compte rendu du conseil municipal Du 5 février 2021

Le 5 février 2021 à 18h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Jutteau Françoise. Étaient présents : Leonard Fanny, Comparet Marc, Itier Alain, Thédenat Jacques, Ribard François, Lecharme Roux Isabelle, Gottigny Yannick, Vidal Jean Charles, Vignal Cyril, Combes Alain.  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Présents: 11

#### • **DÉNOMINATION DES VOIES COMMUNALES ET NUMÉROTATION DES HABITATIONS**

Madame le maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

À ce titre, une commission a été constituée et présente ce jour la liste des propositions de dénomination des voies communales ainsi que la numérotation des habitations.

Madame le maire prie les membres de bien vouloir se positionner sur cette affaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- 1 - approuve la proposition de Madame le Maire telle que présentée et valide l'intégralité des dénominations de voies et numérotations des habitations telle qu'annexée à la délibération,
- 2 - dit que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont prévus au budget 2021.
- 3 - autorise Madame le Maire à signer tout document relatif au bon déroulement de cette opération.

#### **Appellations: Rue de l'église, place de l'église:**

Pour ces deux dénominations, des avis divergents sont émis

Après vote il ressort

Rue de l'église : 7 voix pour, et 4 voix contre

Place de la St Blaise : 7 voix pour, 4 voix contre

Hormis ces deux cas de figure, l'appellation des autres rues est votée à l'unanimité.

## ***POINTS SUR LES TRAVAUX***

Un point est fait sur les travaux en cours dans le village.

### ***S WGUVKQP U'FKXGTUGU***

- Il est fait état du courrier d'un administré nous alertant d'un risque d'entrée d'eau dans son habitation suite aux travaux, il est décidé qu'un aménagement avec grille d'évacuation sera installé devant sa porte d'entrée.
- Concernant le mur sur la route du cimetière, une demande d'aide financière a été faite, à ce jour nous n'avons pas la réponse. Le devis a été approuvé par le conseil, quoiqu'il en soit il faudra prévoir ces travaux cette année.
- Des devis seront demandés pour le garde-corps de la montée des écoles et pour l'aménagement d'une structure sur la terrasse du restaurant. Alain Itier et Jacques Thédenat seront chargés de recevoir les entreprises.
- ***Projet Plume de cheval :***  
Concernant ce projet, le responsable de l'association sera reçu par les membres du conseil afin qu'il explique le projet.
- ***Demande des époux Courtois :***  
Cette demande concerne le déplacement de l'arrivée de leur escalier qui empièterait sur le domaine public. Avant de donner une réponse, il faudra se rendre sur place et voir quel impact cela pourrait avoir sur le parking.
- ***Recherche de parking :***  
Il est évoqué la possibilité de créer quelques places de parking le long de la départementale 20. Diverses pistes sont lancées.
- ***Les crottes de chien :***  
Yannick Gottigny : Certains propriétaires de chiens continuent à ouvrir leur porte et à laisser vagabonder leurs animaux. Que peut-on faire ?
- ***Plan communal de sauvegarde :***  
Une lettre a été préparée par Jean Charles Vidal afin de faire appel à des volontaires pour aider lors d'un épisode cévenol ou tout autre évènement climatique. Le but de cette lettre est de recruter un bénévole dans chaque hameau chargé de coordonner les actions.
- ***François Ribard,*** demande si on envisage de faire une réserve d'eau nécessaire en cas d'incendie. Il est fait la réponse suivante : une réserve de 6000€ avait été prévue au budget 2020, mais non utilisée, et sera reportée si possible en 2021.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h***